

## Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 14 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Etaient présents :

Mesdames Anne-Marie Morlier, Pauline Saglio, Isabelle Denis, Laurence Morice, Chrystèle Lefevre.

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Armel Godais, Benoit Poulain, Samuel Tauvry.

Absents excusés : Martine Frogeais, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot.

Pouvoirs : Martine Frogeais donne pouvoir à Anne-Marie Morlier ; Yves Lehuerou Kerisel donne pouvoir à Benoit Poulain.

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

Ajout de point à l'ordre du jour

### **Avenant marché public : Construction d'un préau + sanitaires – Lot 01 NUPIED TP**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de plus-value avec l'entreprise NUPIED afin de poursuivre la construction du préau + sanitaires à l'école publique. Plusieurs modifications sont introduites et engendrent une incidence financière.

#### Suppressions

- Béton désactivé
- Caniveau grille fonte

#### Ajouts

- Réseau EP (gouttière)
- PVC CR8 125
- Fourniture et pose d'une bâche tissée pour espace vert
- Enrobé noir
- Abattage d'un arbre

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : une moins-value de 1 718.00 € HT et une plus-value de 1 819.50 € HT. Le montant final est une plus-value de 101.50 € HT soit 121.80

€ TTC, pour le titulaire du lot 01 NUPIED TP.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Accepter la plus-value de 101.50 € HT, soit 121.80 € TTC pour le titulaire du lot 01 NUPIED TP.
- Autoriser le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 1) Avenant marché public : Construction d'un préau + sanitaires – Lot 02 SARL BM TEXIER

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de plus-value avec l'entreprise BM TEXIER afin de poursuivre la construction du préau et des sanitaires à l'école publique.

Plusieurs modifications sont introduites :

##### Suppressions :

- Bungalow de chantier
- Sanitaires

##### Ajouts :

- Terrassement pour fondations
- Béton de fondations
- Muret en aggro creux
- Maçonnerie de pierre
- Glacis en tête de muret

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : une plus-value de 2 089.51 € HT soit 2 507.41 € TTC pour le titulaire du lot 02 SARL BM TEXIER.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Accepter la plus-value de 2 089.51 € HT, soit 2 507.41€ TTC pour le titulaire du LOT 02 SARL BM TEXIER.
- Autoriser le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 2) Remplacement des blocs de secours

M. le Maire rappelle que suite à la vérification annuelle effectuée par l'entreprise BOISBOUVIER, certains blocs de secours apparaissent comme défectueux. Il est donc nécessaire de les remplacer. Le devis envoyé par l'entreprise s'élève à 1 420.54 € HT soit 1 704.65 € TTC.

La délibération est reportée au prochain conseil, en attente de devis complémentaires.

• <b>Pour : 0</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
-------------------	---------------------	-------------------------

### 3) Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître LE COMTE, Notaire à Louvigné de Bais, relative à la vente de la propriété située au 14, Lotissement des Noisetiers 35680 MOULINS, parcelle cadastrée C 1135.

La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas préempter.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

### 4) Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent entre la commune de Visseiche et la commune de Moulins

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal de Moulins que par délibération en date du 08 janvier 2018, le Conseil Municipal a décidé de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires et de modifier les horaires de l'école publique à compter de la rentrée scolaire 2018.

Ces changements engendrent, par conséquence, de nouveaux emplois du temps pour les agents en charge de ces activités, notamment celui de Mme VERGER. En effet, elle n'aura plus à être présente à l'école pour encadrer les activités périscolaires. La délibération du 19 décembre 2016 qui fixait le nombre d'heures supplémentaires à 100 pour une année et validait la convention, doit être modifiée. Une nouvelle convention ou un avenant doit être établi entre la commune de VISSEICHE et la commune de MOULINS.

Le Conseil Municipal de Visseiche, par délibération en date du 03 avril 2018, a autorisé la signature de l'avenant modifiant l'article 2 de la convention entre les deux communes comme suit :

« A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, l'agent mis à disposition par la commune de Visseiche, n'effectuera plus d'heures supplémentaires sur la commune de Moulins, du fait de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires décidé par le Conseil Municipal de Moulins ».

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent entre la commune de Visseiche et la commune de Moulins.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

## 5) Ecole publique : remise en état du portail

M. le Maire indique au Conseil Municipal avoir demandé un devis afin de sécuriser l'accès à l'école publique. En effet, le portail est abîmé, il faut prévoir une remise en état. Pour cela, plusieurs modifications sont à apporter :

- 2 gonds sont à changer,
- une nouvelle serrure doit être mise en place,
- le verrou du bas est à changer.

Le devis de la Métallurgie des Portes de Bretagne, à Saint Aubin des Landes, s'élève à 1 110.00 € HT soit 1 332.00 € TTC.

La délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

• <b>Pour : 0</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
-------------------	---------------------	-------------------------

## 6) Travaux de réparation suite à l'effraction à la cantine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 26 mars 2018, une tentative de vol par effraction à la cantine de Moulins a eu lieu. Divers dommages sont à déplorer dont 3 portes dégradées. Un dépôt de plainte à la gendarmerie de Janzé a été effectué le lendemain, soit le 27 mars. Après avoir contacté les assurances, M. le Maire a demandé un devis à l'entreprise de menuiserie SOLER J-DENIS afin de réparer les dégâts.

La porte du local cantine sera remplacée, tout comme la porte donnant accès à l'ancien théâtre. La porte des sanitaires, quant à elle, sera réparée grâce à de la résine. Le montant des travaux s'élève à 4 330.26 € HT, soit 4 763.29 € TTC.

Une expertise aura lieu le 15 mai 2018 avec l'assureur. La commune de Moulins est couverte par l'assurance pour ce type de dommage mais devra s'acquitter d'une franchise de 439.00 € applicable au titre de la garantie sollicitée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer le devis de l'entreprise SOLER J-DENIS, pour un montant de 4 330.26 € HT, soit 4 763.29 € TTC.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

## 7) Suivi des dépenses relatives à l'école publique

M. le Maire présente un tableau permettant de suivre les dépenses relatives à l'école publique pour l'année 2018. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement y sont détaillées par compte, pour chaque mois de l'année. Des totaux mensuels sont indiqués ainsi que des totaux pour chacun des comptes.

M. le Maire a détaillé les différentes dépenses liées à l'école depuis le début de l'année. Le Conseil Municipal a pris note de ce tableau de suivi des dépenses.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

### 8) Demande d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation des Mini-volleyades

M. le Maire expose au Conseil Municipal le contenu de la demande de subvention exceptionnelle reçue le 26 avril 2018 de la part de l'association Volley du Pays de Vitré (Torcé, Marpiré, Moulins, Le Pertre, Louvigné-de-Bais, Haute Vilaine, Châteaubourg, Taillis et Gennes-sur-Seiche).

« Mesdames, Messieurs les maires,

Afin de développer la pratique du volley-ball dans le territoire, neuf clubs très motivés se sont réunis en une seule structure pour organiser, en juin, un évènement sportif de niveau national : les Mini-volleyades. 450 joueurs et joueuses de moins de 13 ans sont attendus les 16, 16 et 17 juin, à Vitré, et dans les communes aux alentours.

Les Mini-volleyades constituent les phases finales des sélections départementales des moins de 13 ans. Elles se sont dérouleront dans douze complexes sportifs. Nous attendons 48 délégations départementales : 24 chez les garçons et 24 chez les filles.

Le challenge est à la fois sportif et logistique. Nous sommes une centaine de bénévoles mobilisés. Nous allons devoir loger, nourrir et transporter 450 personnes pendant 3 jours. Cela ne s'improvise pas !

Afin de boucler notre budget, nous sollicitons les mairies des 9 clubs organisateurs pour une subvention exceptionnelle de 150.00 € / commune.

Le but de cette enveloppe est de financer le pot d'accueil ainsi que le pot de clôture de ces trois jours... D'avance nous vous remercions de votre soutien.

L'association Volley du Pays de Vitré »

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'organisation des mini-volleyades.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

### 9) Classe mobile

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint-Didier avait fait une première offre pour la cession de la classe mobile d'un montant de 12 000 €. Suite à notre demande, une deuxième offre a été faite pour un montant de 10 000 €.

Il convient désormais de savoir si nous avons ou non besoin de conserver cette classe mobile. Celle-ci est désormais utilisée pour les besoins de la garderie matin et soir ce qui permet de libérer l'ancienne garderie pour un local de motricité. Pour information, les crédits budgétaires nécessaires à l'achat de la classe mobile ont été prévus au budget primitif 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'achat de la classe mobile pour un montant de 10 000 €. Cette classe est actuellement utilisée pour la garderie du matin et soir, et le sera prochainement pour le centre de loisirs du mercredi après-midi.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 10) Inauguration de l'école publique

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'inauguration des nouveaux locaux de l'école publique aura lieu le samedi 15 septembre 2018 à 10h30 à l'école publique de Moulins. Il convient de prévoir la réalisation des cartons d'invitation.

M. Tanguy CORNE a établi un devis pour un montant de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC pour la création et suivi d'impression de carton d'invitation pour l'inauguration de l'école publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de Tanguy CORNE pour un montant de 300,00 € TTC.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 11) Transfert des compétences Eau Potable (distribution) et Assainissement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que La loi NOTRe impose le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux EPCI-FP. Vitré Communauté a choisi le Cabinet Espelia pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables au transfert des compétences Eau Potable (distribution) et Assainissement.

##### Présentation d'ESPELIA

- Assister les Personnes Publiques dans la gestion des services publics
- Comité de Surveillance présidé par l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régies. Un représentant de Transparence Internationale présent en tant que déontologue
- Totalement indépendant des intérêts privés, Espelia ne peut statutairement percevoir d'honoraires que du secteur public : exclusion de toute activité rémunérée par les entreprises privées intervenants dans la gestion des services publics, leurs holdings et leurs filiales
- 75 consultants juristes, économistes, financiers, urbanistes, spécialistes orga/RH et ingénieur. Une solide connaissance des secteurs d'intervention.
- Un réseau de partenaires pour répondre aux besoins spécifiques : cabinets d'avocats, banques d'affaires, bureaux d'études techniques, cabinets d'urbanistes, architectes, conseils en communication...

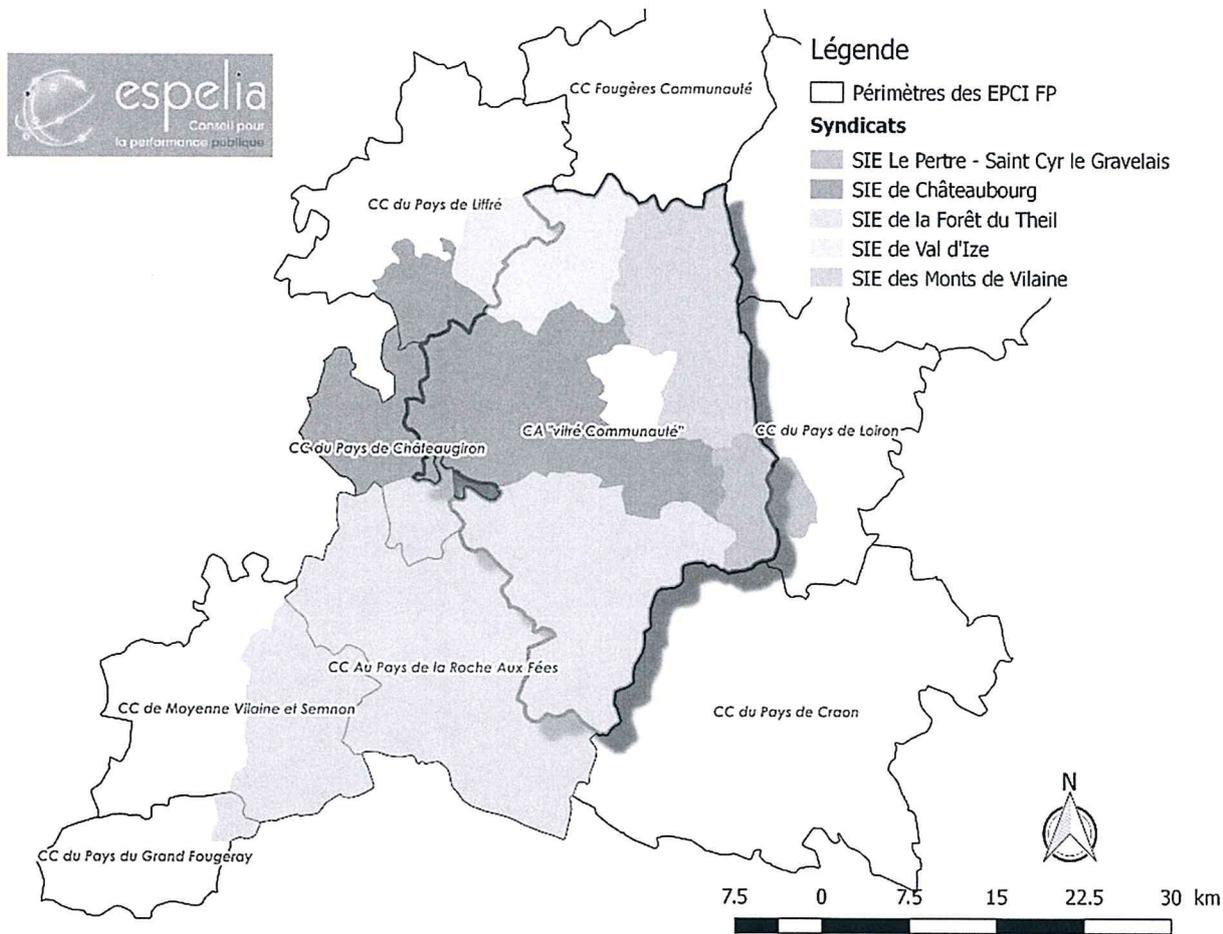


La distribution d'eau potable est assurée par des syndicats

Un syndicat de production, le SYMEVAL

5 syndicats de distribution sur le territoire

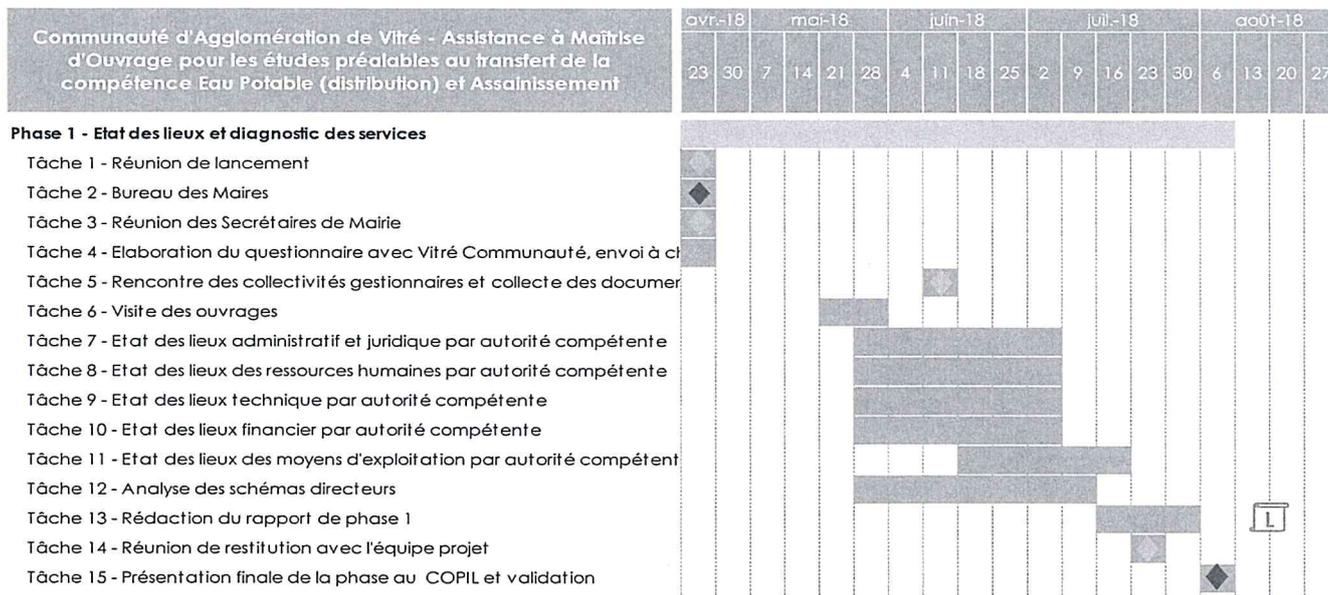
Vitré assure la production et la distribution sur son territoire



Les étapes de notre accompagnement

Phase	Durée	Echéance
Phase 0 – Lancement de l'étude	-	Réunion de lancement le 23 Avril 2018
Phase 1 – Etat des lieux et diagnostic des services	4 mois	Août 2018 et bureau des maires de septembre 2018
Phase 2 – Situation des Collectivités et mise à niveau des services	6 mois	Restitution en Novembre 2018
Phase 3 – Etude des scénarios	4,5 mois	Restitution mi-Avril 2019
Phase 4 – Accompagnement à la structuration de la maîtrise d'ouvrage	8 mois	Restitution en Décembre 2019 / Prise de la compétence au 1 <sup>er</sup> Janvier 2020

## Planning de la phase 1 état des lieux et diagnostic



M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal les différentes phases du transfert de compétences eau potable et assainissement.

Le Conseil Municipal a pris note de ces informations.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

## 12) Questions diverses

### Rue des Arts

L'association « Rue des Arts » a déposé un courrier en mairie sur l'avenir de l'association. Face aux différentes difficultés rencontrées, l'association a décidé de faire une pause et il n'y aura pas d'édition du festival en 2019.

### Chemin piétonnier

Le chemin piétonnier du lotissement des Noisetiers est en mauvais état. Il faut reprendre contact avec l'entreprise ayant effectuée les travaux afin qu'elle vienne entretenir le chemin et poser une barrière de sécurité au bout du chemin face à la mairie.

### Subventions

Il reste 50 000 € à percevoir pour les investissements de l'école publique.

### Voirie

L'entretien des chemins pédestres et des accotements est prévu la semaine prochaine.

### Signalisation

Il manque des panneaux de signalisation à l'école. Certains sont également à prévoir pour la médiathèque.

### Plan de la commune

Réfléchir à la création d'un plan de la commune qui pourrait être inséré dans un support des abris bus.

### Prochaine réunion du Conseil Municipal

Lundi 2 juillet 2018.

Le Maire,

Pierre MELOT

La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER